

Gendarmerie royale du Canada

Il y a à mon avis une autre question que cette enquête devrait élucider si elle doit être de quelque utilité pour le peuple canadien. C'est la question suivante: le solliciteur général avait-il connaissance de tous les faits incriminants en 1972? On peut trouver la réponse dans le harsard—et encore une fois je souligne malgré moi les contradictions—le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a dit qu'il était au courant en 1972. On peut également constater en lisant le harsard que le solliciteur général a affirmé que le commissaire de la GRC à l'époque et un autre haut fonctionnaire se souvenaient—j'ai oublié la formule exacte mais c'est l'essentiel de l'argument—qu'ils auraient normalement informé le ministre de vive voix. Il me semble que pour que l'enquête soit valable elle ne doit pas porter seulement sur la GRC dans ce cas mais que le gouvernement devrait en profiter, à mon avis, pour expliquer les contradictions résultant des déclarations qui ont été faites.

De même, l'année dernière, quel genre d'enquête le gouvernement a-t-il entrepris? Combien de renseignements ont été fournis au solliciteur général de l'époque? Combien de renseignements ont été fournis au premier ministre? Si, d'une part, ils ont obtenu peu de renseignements, s'ils n'ont mené qu'une enquête superficielle, alors ils sont politiquement comptables à la Chambre d'avoir trompé la Chambre et le pays, car ils nous ont dit qu'il y avait eu une enquête systématique et complète. C'est ça la responsabilité politique, monsieur l'Orateur.

Si, par contre, ils n'ont pas été informés par la GRC l'année dernière, alors il importe que nous découvriions la vérité, car la responsabilité politique de la GRC envers le gouvernement est mise en question. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, nous devons étudier la question. Ou le gouvernement a trompé la population, ou la GRC ne l'a pas informé comme elle aurait dû. Toutefois, le mandat de cette commission nous empêche d'aller au fond de l'affaire.

En un sens, nous nous réjouissons de la tenue de l'enquête, car certaines questions fondamentales seront examinées, comme je l'ai dit au début, mais elle soulèvera plus de questions qu'elle n'en réglera. Le gouvernement a apparemment décidé de limiter le mandat à la question de savoir si la GRC commet systématiquement des actes répréhensibles. Mais le gouvernement a complètement laissé de côté des questions très importantes et non résolues concernant la responsabilité politique des ministres eux-mêmes. C'est pourquoi, à nos yeux, cette enquête laisse beaucoup à désirer.

Je le répète, je considère que la GRC a des comptes à rendre au cabinet en place. Le solliciteur général, le premier ministre et d'autres l'ont déjà reconnu à la Chambre. Mais ils sont aussi allés plus loin. Je suis certain que, si je vérifiais dans le harsard, je trouverais des déclarations du solliciteur général et du premier ministre où ils ont dit que la question de la responsabilité politique les intéressait effectivement. Si tel est le cas, pourquoi n'en ont-ils pas parlé dans le mandat de cette commission?

Les conclusions à en tirer ne sont pas agréables, monsieur l'Orateur. Soit que le gouvernement est stupide, soit qu'il a quelque chose à cacher.

Des voix: Les deux.

[M. Broadbent.]

M. Broadbent: Je demande donc au gouvernement de reconsidérer immédiatement le mandat de cette commission de façon à l'obliger d'étudier la question générale de la responsabilité politique en ce qui concerne la GRC et le gouvernement, et plus spécialement la responsabilité politique qui existait au moment du cambriolage de 1972 et au moment où on en a fait rapport à la Chambre, en 1976, quand la question a été sérieusement soulevée. Il est clair que le mandat actuel de la commission est inacceptable.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je vais être bref, étant donné le débat en cours sur l'unité canadienne, mais je dois dire quand même ma grande surprise de voir que des membres de la Gendarmerie royale du Canada soient présentement l'objet d'une enquête royale. Dès mon enfance, j'ai eu beaucoup d'admiration pour ce corps de police, on l'appelait la police montée, c'était plus imposant, cela nous impressionnait nous les petits gars, et j'ai encore de l'admiration pour ce corps de police, mais depuis trois semaines ma surprise est grande d'entendre parler d'actes illégaux dont se seraient rendus coupables les membres de la GRC. Je comprends que ce sont des humains. Je comprends également qu'ils sont exposés à toutes sortes de pressions, mais si on en est rendu au point où l'on est pas capable de se fier à ses corps policiers pour assurer la sécurité publique, où il y a du tripotage dans ces enquêtes, mon Dieu, je me demande où est-ce qu'on s'en va avec tout cela?

Au début, on disait qu'il s'agissait tout simplement d'une descente illégale à l'Agence de presse libre du Québec. Je ne sais pas quand on nous a dit la vérité, mais à ce moment-là on disait: Cela est arrivé seulement une fois, on ne peut passer par-dessus, il n'y a pas de mal à cela. Mais maintenant on nous dit que cela est arrivé dans d'autres circonstances. D'autres circonstances, cela veut dire plusieurs. Cela peut être deux. Cela peut être cinq. Cela peut être dix. Cela peut être 25. On ne le sait pas. A tout événement, il y a certainement des victimes de ces descentes illégales. Cela n'est pas conforme à la loi. Or cela n'est pas assuré de voir cela dans la déclaration du ministre. Il est écrit que des allégations ont été formulées récemment à l'effet que certaines personnes, qui étaient alors membres de la GRC, ont en d'autres occasions été impliquées dans des pratiques d'enquête ou ont posé des gestes qui n'étaient pas autorisés ou prévus par la loi.

Il doit y avoir un code quelconque pour guider les policiers qui ne sont pas des «innocents». Ce sont des gens qui sont capables de lire et de comprendre les règlements et les instructions qu'on leur donne. Aussi agissent-ils selon leur bon plaisir. A tout événement, monsieur le président, on dit dans la déclaration: Attendu que le soutien du public dont a besoin la Gendarmerie royale du Canada, pour accomplir la tâche qui est sienne, savoir protéger et veiller à la sécurité du Canada, compte sur la confiance que ce même public a dans les mesures et les procédures qui régissent ses activités. Cela est vrai, et il en devrait être ainsi.